## Avis public 🛛 🗵 Matane

## PROVINCE DE QUÉBEC

## **VILLE DE MATANE**

## Avis d'entrée en vigueur Règlement numéro VM-89-229

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 7 avril 2025 le règlement suivant :

 le règlement numéro VM-89-229 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de revoir les usages permis dans la zone à dominance industrielle portant le numéro 260, bordant la rue Savard;

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Matanie le 22 mai 2025.

Que le règlement numéro VM-89-229 est entré en vigueur le 22 mai 2025.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce trentième (30e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière, Me Marie-Claude Gagnon, oma, Avocate